

Table des matières

Mise à jour du 30 mai 2023 : Les évolutions 3

Pour tout le monde : une navigation plus claire 3

Pour les administrateurs de Marché 3

Un formulaire de création pas à pas 3

Le paiement en ligne opérationnel 4

Une clarification des rôles 4

Pour les Producteurs 4

Une réorganisation de l'information 4

La simplification des liaisons de catalogues 4

Mise à jour du 30 mai 2023 : Les évolutions

La plateforme continue sa mutation pour devenir plus lisible, plus simple et plus pratique pour chacun. Nous vous listons ici les évolutions en fonction de vos usages de la plateforme.

Pour tout le monde : une navigation plus claire

Originellement pensé avec un nœud central qu'était la page d'accueil pour changer de casquette et d'interface, la navigation fait peau neuve et adopte un menu, à gauche sur les ordinateurs et tablette, en bas sur smartphone pour réduire le nombre de clics à réaliser pour se rendre d'un espace à l'autre. La compréhension entre les rôles de clients, administrateur de marché et producteur se fait plus claire.



Ce nouvel affichage entérine également des changements sémantiques déjà introduits en partie :

- le **Groupe Cagette** devient le **Marché Cagette**
- le **Compte Producteur** devient **l'Espace Producteur**

Le système de notification est également repensé pour intégrer la barre de menu en haut de page, avec le désormais classique système de cloche présent sur la grande majorité des plateformes connues.

Pour les administrateurs de Marché

Un formulaire de création pas à pas

Lorsque vous souhaitez, en tant que responsable d'une structure ou producteur, créer un nouveau Marché, nous vous proposons un formulaire plus accompagnant dans votre démarche. La page de départ "Mes Marchés" ou "Ouvrir un Marché" si vous ne l'avez jamais fait vous offre un ensemble de ressources préalables pour bien vous lancer.

Puis une fois prêt·e, vous n'avez plus qu'à suivre le cheminement proposé, étape par étape ! Votre Marché sera pré-paramétré, il ne vous reste plus qu'à suivre le guide de création pour préparer vos

futures ventes.

Le paiement en ligne opérationnel

Désormais, tout Marché nouvellement créé intègre par défaut la solution Stripe, permettant le paiement en ligne au moment de la commande, et le dispatch automatique des recettes sur chaque producteur concerné.

Une clarification des rôles

Jusque là permis par la plateforme, un administrateur de marché ne peut plus réaliser de modification en lieu et place du producteur sur sa participation aux distributions. Cette prérogative revient au producteur, qui dispose de toutes les fonctionnalités nécessaires sur la page VENTES de son Espace Producteur.

L'administrateur de marché ne peut plus faire de recherche de catalogue du producteur, mais il trouvera les coordonnées des producteurs de son territoire via la page CATALOGUES. Après avoir échangé de vive voix avec un producteur, il lui suffira de recevoir par e-mail le lien du catalogue, où alors taper le code du catalogue transmis à l'oral ou par SMS de la part du producteur. Ainsi, dès la démarche de liaison faite, la liaison est active, elle ne nécessite pas de validation supplémentaire de la part du producteur, et vous pouvez l'inviter à prendre part aux ventes directement via la page DISTRIBUTIONS.

Pour les Producteurs

Une réorganisation de l'information

La simplification des liaisons de catalogues

From:

<https://wiki.cagette.net/> - Documentation Cagette.net

Permanent link:

https://wiki.cagette.net/maj_30_05_23?rev=1685102463

Last update: **2023/05/26 12:01**

